

# LYCEE FABERT

## INFORMATIONS TRANSPORT SCOLAIRE

**A lire attentivement si votre enfant utilise les transports à la rentrée**

Demande de subvention de transport scolaire auprès du Conseil Général

Les démarches à suivre avant le 8 juillet 2011

### **Quelles sont les conditions d'obtention d'une subvention ?**

1-Etre domicilié à plus de trois kilomètres du lycée (trajet le plus court)

2-Ne pas avoir utilisé les transports scolaires subventionnés par le Conseil Général de la Moselle pendant l'année scolaire 2010-2011

Si vous remplissez ces conditions

 **DEMANDEZ UN « QUESTIONNAIRE DE TRANSPORT SCOLAIRE » AU SERVICE VIE SCOLAIRE DU LYCEE FABERT DES LA FIN JUIN ET AU PLUS TARD POUR LE 7 JUILLET 2011.**

### **TRANSPORT SNCF**

Si vous empruntez le train pour l'année scolaire 2011/2012 complétez le formulaire SNCF (liasse en 5 feuillets) à retirer à la Vie Scolaire. Munissez-vous d'une photo d'identité, sur fond clair, au format 35x41 mm. Les photos déjà utilisées, scannées ou photocopiées ne sont pas acceptées.

### **Elèves du secteur de Thionville (SMITU-TRANS FENSCH) et autres départements.**

Des formulaires spécifiques doivent être retirés, complétés et remis au service de la Vie Scolaire du lycée FABERT (merci de préciser votre ville d'origine lors de votre passage)

*L'ensemble des documents est ensuite transmis par l'établissement au Conseil Général*

Dans le cas où votre subvention est accordée, ou si vous étiez déjà subventionnés

(Demande de renouvellement effectuée par le lycée) dès le 29 août, venez retirer le « volet de subvention » au lycée.

### **Horaires d'ouverture du service de la Vie Scolaire :**

Du lundi au vendredi de 8h à 17h, le samedi de 8h à 12h jusqu'au 2 juillet

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h Le samedi de 8h30 à 12h

du 4 au 9 juillet et du 29 août au 3 septembre

### **Fermeture exceptionnelle le vendredi 2 septembre**

Pour tout renseignement : 03 87 30 81 96 (ligne directe Vie Scolaire)

**Dans tous les cas, muni de votre volet de subvention vous devez vous rendre chez votre transporteur afin de faire établir votre titre de transport**

**POUR INFORMATION : permanence TCRM et Rapides de LORRAINE au lycée de 9h à 12h le samedi 3 septembre.**